

Image not found or type unknown



Prise d'acte lors de la suspension du contrat pour accident du travail

Jurisprudence publié le **26/02/2013**, vu **1621 fois**, Auteur : [DADI - Avocat](#)

La prise d'acte par le salarié, intervenue pendant la période de suspension du contrat de travail consécutive à un accident du travail, produit les effets d'un licenciement nul.

Cass. soc., 12 déc. 2012, pourvoi n° 10-26.324, arrêt n° 2631 FS-P+B

[Ghislain DADI - Avocat](#)

www.dadi-avocat.fr